



DAIGNEAU

# Info Parents

## Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école Daigneau

**Avril 2021**

**VIOLENCE:** «Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.»\*

**INTIMIDATION:** «Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.»\*

\* Définitions dans la Loi sur l'instruction publique 2012

### Nos enjeux prioritaires

- 1) Ateliers sur l'estime de soi et les habiletés sociales animés par les TES, pour tous les élèves, Au cœur de l'harmonie.
- 2) Démarche de résolution de conflits.
- 3) Améliorer l'offre d'activités lors des récréations.

### Mesures visant à favoriser la collaboration des parents (

- Distribution d'un document expliquant le plan de lutte à l'école Daigneau.
- Communication école-famille
- Transmission des règles de conduite et mesures de sécurité

Code de vie connu et appliqué de façon cohérente par tous

Les mesures de prévention à notre école visant à contrer l'intimidation et la violence

Intervention immédiate face à toute forme d'intimidation et de violence.

Présence des TES sur la cours lors des récréations pour réduire les conflits et faire de la prévention.



Utilisation des clés de la résolution de conflit et du langage enseigné avec les ateliers  
Au cœur de l'harmonie

Valoriser les réussites et les bons coups

Identification claire du personnel de surveillance par des dossards fluorescents

## Modalités pour déclarer un évènement d'intimidation ou de violence

Confidentiel

Les victimes, les témoins, les parents ou toutes autres personnes au courant d'actes d'intimidation ou de violence peuvent signaler ces actes à un adulte de l'école en qui elles ont confiance. Elles peuvent le faire verbalement en personne ou par téléphone, ou encore par écrit dans une lettre ou par courriel. Les quatre questions pour analyser l'évènement:

1. Est-ce qu'il y a inégalité du pouvoir?
2. L'intention de faire du tort à l'autre?
3. Des sentiments de détresse de la part de l'élève qui subit l'intimidation?
4. La répétition des gestes qui durent depuis une certaine période?

